

VILLE DE SAINT-JÉRÔME

**APPEL D'OFFRES  
SOUSSION PUBLIQUE – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES PARCS  
NATURELS – VOLET SIGNALISATION**

**DESCRIPTION :** La Ville de Saint-Jérôme souhaite obtenir des soumissions pour le projet suivant :

« **TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES PARCS NATURELS – VOLET SIGNALISATION** »

**SOUSSION N° : SOUM 2021-30**

**DISPONIBILITÉS DES DOCUMENTS :** Toutes les entreprises intéressées pourront se procurer les documents de soumission à compter du **29 novembre 2021**, sur le système électronique d'appel d'offres SEAO ([www.seao.ca](http://www.seao.ca)).

**RÉCEPTION DES SOUSSIONS :** au plus tard le **20 janvier 2022, avant 10 h**, au bureau de la greffière, 300, rue Parent, Saint-Jérôme, Québec, J7Z 7Z7, pour être ouvertes publiquement sur-le-champ.

**COMMUNICATION :** Pour tout renseignement supplémentaire concernant cette demande de soumissions, veuillez communiquer avec le responsable de l'information aux soumissionnaires, **Mme Caroline Cagelais, arch. pays.**, à l'adresse courriel suivante [ccagelais@vsj.ca](mailto:ccagelais@vsj.ca).

**DESCRIPTION SOMMAIRE DES TRAVAUX :**

- Fabrication et installation d'enseignes d'entrées de parcs naturels, composées principalement de bois, d'acier et d'aluminium;
- Fabrication et installation de panneaux de signalisation divers (directionnel, interprétation, cartes, bornes secours, règlementation, etc.), composés principalement de bois et d'aluminium.

Toute question ou demande de clarification doit être transmise au moins cent quatre-vingt-douze (192) heures avant la date et l'heure prévues pour la réception des soumissions

**GARANTIES :** La présente soumission est assujettie à des clauses de garantie (cautionnement).

**ÉVALUATION DE RENDEMENT INSATISFAISANT :** La Ville de Saint-Jérôme se réserve le droit de refuser la soumission d'un entrepreneur, d'un prestataire de services ou d'un fournisseur qui, au cours des deux années précédant la date d'ouverture des soumissions, a fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant par la Ville.

**ACCORD INTERGOUVERNEMENTAL :** Le présent appel d'offres est assujetti à l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO), l'Accord de libre-échange canadien (ALEC), l'Accord de libération des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick (AQNB).

**RÉSERVE :** La Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents de soumission & addendas véhiculés par système électronique soient incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, auprès de SEAO, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

**ACCEPTATION DES SOUSSIONS :** La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 24 novembre 2021.

La greffière adjointe de la Ville,

LAURENCE CHÉNARD, avocate